

## Vrai début de l'opération « Wald Fest ». La 1ère opération d'envergure contre le Maquis d'ici

Elle fait suite au parachutage du 13 août à la Côte du Mont des 15 hommes des avant gardes Anglaises de l'Opération Loyton dirigée par le 2ème SAS

Plus connue ici sous le nom d' « **Opération du 18 août** » parce qu'elle a causé les exécutions et la déportation du 18 août (La 1ère des 3 vagues de rafles, exécutions et déportations d'ici)

Ci dessous, recopie, avec correction de l'orthographe des noms propres, du **Rapport du commissaire principal des RG d'Epinal** daté du 21 août (Le document original est joint en pages 2 et 3)

*Merci à Liliane Jérôme d'avoir « déniché » et transmis ce document à Jean-Michel Adenot*

---

E P I N A L

21 Août

1944

I N F O R M A T I O N

CZ. N°2396

OBJET : Action des troupes d'occupation contre le maquis dans la région de Saint Dié

J'ai l'honneur de vous rendre compte de ce qui suit :

Les Autorités d'Occupation ont entrepris, les 16 et 17 août une opération de nettoyage à l'encontre d'un groupe de F.F.I. stationnant dans la région de Saint-Dié.

Cette opération a commencé dans la vallée de Celles sur Plaine :

A Allarmont et à Raon sur Plaine, tous les hommes âgés de 16 à 60 ans firent l'objet d'un examen de situation et des visites domiciliaires furent effectuées ; il en a été de même à Mousse, La Petite Raon, Belval et le Mont.

A La Petite Raon, le Maire et le Conseil Municipal ont été retenus comme otages, à Mousse, le Maire, M. PY, conseiller Départemental et le Conseil Municipal de la commune subissaient le même sort.

Tous devaient être remis en liberté le 19 courant.

Par contre, des Gendarmes de la Brigade de Mousse, DEMALINE Marcel, KOCH Raymond, RAPPENECKER Charles, MORELLE René et TEYBER Joseph, ainsi que deux gardes des Eaux et Forêts, LEONARD Pierre et CLAUDE Gustave, ainsi qu'une quarantaine d'hommes, ont été arrêtés et emmenés à Schirmeck pour être interrogés.

Au cours des opérations en forêt, 17 personnes auraient été arrêtées, dont 1 officier Anglais, une aurait été tuée et une autre blessée ; de plus des armes auraient été saisies.

Cette action aurait été déclanchée à la suite de parachutages d'armes dans la région.

Actuellement l'accès de la commune de Mousse est interdit à toute personne étrangère aux Troupes d'Occupation.

Le Commissaire Principal  
Chef du Service des Renseignements Généraux

Destinataires:

M. le Préfet Régional – cabinet – NANCY

M. le Préfet des Vosges-cabinet – EPINAL

M. le Commissaire Divisionnaire Chef du Serv. Régional des R.G. NANCY

EPINAL

21 Août

4

INFORMATION

Cs. N° 2398

**OBJET:** Action des troupes d'occupation contre le maquis dans la région de Saint-Dié.

J'ai l'honneur de vous rendre compte de ce qui suit:

Les Autorités d'Occupation ont entrepris, les 16 et 17 août une opération de nettoyage à l'encontre d'un groupe de F.F.I. stationnant dans la région de Saint-Dié.

Cette opération a commencé dans la vallée de Celles sur Plaine:

À Allarment et à Raon sur Plaine, tous les hommes âgés de 16 à 60 ans firent l'objet d'un examen de situation et des visites domiciliaires furent effectuées; il en a été de même à Moussey, La Petite Raon, Balval et le Mont.

À La Petite Raon, le Maire et le Conseil Municipal ont été retenus comme otages; à Moussey, le Maire, M. PY, Conseiller Départemental et le Conseil Municipal de la commune subissaient le même sort.

Tous devaient être remis en liberté le 19 courant.

Par contre, des Gendarmes de la Brigade de Moussey, DEMALIGNE Marcel, KOCH Raymond, RAPPENELER Charles, MOREL René et FEYBER Joseph, ainsi que deux gardes des Eaux et Forêts, LEONARD Pierre et CLAUDE Gustave, ainsi qu'une quarantaine d'hommes ont été arrêtés et emmenés à Shirneck pour être interrogés.

Au cours des opérations en forêt, 17 personnes auraient été arrêtées, dont 1 Officier Allemand, une aurait été tuée et une autre blessée; de plus, des armes auraient été saisies.

Cette action aurait été déclenchée à la suite de parachutage d'armes dans la région.

Actuellement, l'accès de la commune de Nancy est interdit à toute personne étrangère aux Français d'Occupation.

Le Commissaire Principal,  
Chef de Service des Renseignements Généraux.

Destinataires

M. le Préfet Régional-

-Cabinet- NANCY.

M. le Préfet des Vosges-

-Cabinet- EPINAL.

M. le Commissaire Divisionnaire,

Chef de Serv. Régional des R.G.

NANCY.